

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 - 2024



COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-MAUR

55, quai de Bonneuil

94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Tel : 01.71.36.33.97

Mail : arcsaintmaur@gmail.com

Site : <https://www.arcsaintmaur.fr>





L'esprit de la Compagnie



Notre Compagnie est la plus ancienne association sportive de la ville de Saint Maur des Fossés, notre patrimoine a été constitué au fil du temps...par des générations d'Archers qui se sont impliqués dans notre association.

Contrairement à beaucoup d'autres Clubs de sport qui ne disposent que d'une tranche horaire dans des locaux collectifs, nous avons la chance de posséder nos propres équipements dédiés au tir à l'arc et l'avantage de pouvoir y accéder à notre gré sans contraintes horaires.

Aucune collectivité ne gère gratuitement nos locaux, un archer de la Compagnie de Saint Maur ne doit donc pas se conduire comme l'utilisateur d'un équipement public.

Dans notre compagnie, un comportement du type « Je paye donc j'ai le droit », est proscrit. Payer sa cotisation ne confère aucun autre droit que celui de participer à la vie de notre association et surtout pas celui de se comporter comme un consommateur.

Nos Archers s'impliquent suivant leur compétence et assurent une participation active dans nos activités :

- L'aide lors des compétitions organisées par la Compagnie
- Les gardes (assurer la marque) lors des Prix généraux.
- La participation aux activités de nettoyage et d'entretien des locaux.

Aux archers ayant montré leur implication, le Capitaine et les membres du bureau mettent à disposition (sur leur demande) la clef de la compagnie ainsi qu'un badge d'entrée dont la validation n'est pas définitive mais renouvelée chaque année en fonction de critères qui restent à la discrétion du Bureau.

Le Bureau

HORAIRES

La rentrée sportive aura lieu la semaine du 18 septembre 2023.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
11h						PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 11h-13h	
			Salle de tir réservée : AS collège Louis Blanc 14h-17h	Handisport Françoise M & Marie-Carmen L 14h30 - 16h		INITIATION Jean-Michel L. 14h-16h	
	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Alain BO. & Marie-Carmen L 18h-20h	COMPETITION P. COLLOT 18h - 20h	PERFECTIONNEMENT Laurent R. 18h - 20h	INITIATION Florian D. 18h-20h	PERFECTIO NNEMENT Florian D. 19h30- 21h30	
21h							

LES TARIFS

Le montant de la cotisation pour adhérer à la compagnie et à la structure fédérale est en fonction de la catégorie d'âge. **Pour l'initiation**, les débutants doivent être âgés de **12 ans minimum**.

Catégorie	Date de naissance	Part Fédérale	Part Compagnie	Total sans prêt de matériel
JEUNE	Entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013	51 €	163 €	214 €
ADULTE	Avant le 31/12/2003	76 €	185 €	261 €

- **Pour l'initiation**, prévoir **170 €** en plus au montant total ci-dessus pour :
 - Le prêt annuel d'un arc,
 - Les coûts liés à la formation,
 - La fourniture du matériel personnel (carquois, protections et flèches).
- Pour un nouvel adhérent confirmé n'ayant pas son matériel, ajouter **80 €** au montant ci-dessus pour la location de l'arc.

PIECES A FOURNIR

- 1 photo d'identité,
- La fiche de renseignements en annexe,
- La fiche d'intervention médicale ou chirurgicale en annexe,
- **Pour les majeurs** : 1 certificat médical autorisant la pratique en compétition
- **Pour les mineurs** : 1 certificat médical autorisant la pratique en compétition ou le questionnaire de santé en annexe présentant que des « **non** » aux questions.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - 2023 / 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Nationalité : _____

Département de naissance : _____ Ville de naissance : _____

Sexe : Masc. Fem. Date de naissance : ___/___/_____ Taille de vêtement : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Mail : _____ Profession : _____

Entourez les cases correspondantes à votre situation

MATERIEL	OUI	NON	S/S TOTAL - A
Initiation (Cours + location annuelle d'un arc + carquois, protections et flèches)	170 €	0 €	€
Location annuelle d'un arc	80 €	0 €	

COTISATION	JEUNE	ADULTE	S/S TOTAL - B
Par catégorie d'âge	214 €	261 €	€

Mode de règlement	Chèque	Espèces	TOTAL € (A + B)
			€

Par la présente inscription :

- Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la compagnie d'arc de Saint-Maur,
- Les parents acceptent que leurs enfants mineurs quittent la compagnie sans accompagnant.
- La compagnie d'arc de Saint-Maur

est autorisée
 n'est pas autorisée

à diffuser des photographies de l'archer mentionné(e) sur cette présente fiche de renseignements sur le site internet de la compagnie (www.arcsaintmaur.fr) pour la saison 2023/2024.

Fait à, le.....

Signature de l'archer ou de son responsable légal précédée de la mention "**Lu et approuvé**".

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

NOM/Prénom du mineur :

<i>Depuis l'année dernière...</i>	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours sur une longue durée ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
<i>Ces derniers mois...</i>		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
<i>Aujourd'hui...</i>		
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
<i>Questionnaire à faire remplir par tes parents</i>		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour le poids de votre enfant ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si la réponse est « OUI » à une ou plusieurs questions, l'enfant doit être préalablement examiné par un médecin. Pour toute adhésion il sera alors nécessaire de fournir un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

Au moment de la visite médicale, merci de donner ce questionnaire rempli au médecin.